



Association Alpage
(Association Lyonnaise Pour une Agriculture
écologique et Equitable)
Siège : 114 Boulevard du 11 Novembre
69100 VILLEURBANNE
e-mail : info@alpage-lyon.org
site internet : www.alpage-lyon.org

Dominique VIRIEUX
Verzieux
69440 ST DIDIER SOUS RIVERIE
Tel : 04 78 81 27 65
E-mail : famille.virieux@orange.fr

Contact référent :
Hélène BULLION
[E-mail : referent.fruit-rancy@alpage-lyon.org](mailto:referent.fruit-rancy@alpage-lyon.org)

CONTRATS SAISON N°6 : JANVIER 2016 A DECEMBRE 2016

Je soussigné :

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

Adhérent d'ALPAGE,

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ALPAGE, adhérente à Alliance Paysans Ecologie consommateurs Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP, garant de l'éthique des AMAP et des principes définis par la charte des AMAP. (Documents disponibles sur le site <http://info.alpage-lyon.org>).

En particulier, je m'engage en devenant partenaire :

- **A partager les risques et les bénéfices avec le producteur**
- **A venir chercher mon panier le mardi entre 18h et 19h30 à la MJC des Rancy selon le calendrier établi (en cas de retard mon panier ne me sera pas délivré)**
- **A m'inscrire sur le calendrier des bénévoles pour au moins une distribution dans la saison.**

Le contrat ne pourra être résilié par l'adhérent, mais il pourra être transmis à une tierce personne qui s'engage à respecter les termes du contrat.

cotisation 10 € à Alpage pour 2016 réglée à la souscription du contrat

o N° de chèque à l'ordre d'Alpage :

o Espèces

Je choisis :

Je choisis :

- Panier « Fruits frais » : Hiver à 8 € Eté à 5 €
- Panier « Fruits frais + jus de fruits » : Hiver à 12 € Eté à 8 €
- Panier « Jus de fruits » à 2,50 € (pour l'année 30,00 € ou multiple)

Selon mes possibilités, je choisis le règlement suivant :

- 1 chèque de 84 € ou de 128 € ou de 30 € débité au début de la période du contrat
- 3 chèques de 28 € ou de 42,67 € débités début janvier, début mai, début septembre
- 6 chèques de 14 € ou de 21,34 € débités au 15 de chaque mois impair

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Dominique VIRIEUX »

Le règlement en une fois est débité le plus tôt possible et donne la possibilité au producteur de réaliser des investissements en limitant son endettement.

Date des distributions :

Fruits d'hiver : 5 janvier, 2 février, 1 mars, 5 avril
6 septembre, 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre

Fruits d'été : 4 distributions courant juin et juillet, dates définies selon la maturité des fruits (dates communiquées par mail)

Producteur,

Je m'engage à

- **approvisionner régulièrement l'adhérent**
- **à faire évoluer mon exploitation vers une agriculture biologique**
- **informer l'adhérent de la vie de l'exploitation**
- **faire preuve de transparence sur mes modes de production**

L'association vous confirmera la validité de ce contrat en vous retournant un exemplaire daté et signé par le producteur.

Signatures :

Adhérent

Producteurs



Association Alpage
(Association Lyonnaise Pour une Agriculture
écoloGique et Equitable)
Siège : 114 Boulevard du 11 Novembre
69100 VILLEURBANNE
e-mail : info@alpage-lyon.org
site internet : www.alpage-lyon.org

Dominique VIRIEUX
Verzieux
69440 ST DIDIER SOUS RIVERIE
Tel : 04 78 81 27 65
E-mail : famille.virieux@orange.fr

Contact référent :
Hélène BULLION
[E-mail : referent.fruit-rancy@alpage-lyon.org](mailto:referent.fruit-rancy@alpage-lyon.org)

CONTRATS SAISON N°6 : JANVIER 2016 A DECEMBRE 2016

Contenu (non contractuel) des paniers selon la saison :

Hiver et automne : pommes et poires

Variétés :

Poires : Packam

Pommes : Golden, Elstar, Gala, Canada grise, Fuji, Idared

Eté : cerises, pêches, abricots

Jus de fruits : pomme, poire, pomme/framboise ...

Afin d'organiser le planning des distributions, indiquer une date où vous seriez disponible pour venir à 17h 45 aider à la distribution des paniers de fruits

<u>5 janvier</u>	2 février	1 mars	5 avril
<u>7 juin (*)</u>	14 juin (*)	21 juin (*)	28 juin (*)
<u>5 juillet (*)</u>	12 juillet (*)	19 juillet (*)	26 juillet (*)
<u>6 septembre</u>	4 octobre	8 novembre	6 décembre

() Pour juin et juillet, les 4 dates prévues des distributions seront fixées une semaine à l'avance pour profiter au mieux de la maturité des fruits
Une date sera retenue par adhérent, vous serez avisé dès le planning arrêté*